

MAIRIE  
DE  
LA CAUNETTE  
3 4 2 1 0



## CONSEIL MUNICIPAL

VENDREDI 05 JUIN 2026 à 18H00

### Compte-rendu

- Approbation du pv de la séance du 30 avril 2026

Le pv est approuvé à l'unanimité

- Présentation du secrétaire de mairie

Jef Ramquet, nouveau secrétaire de mairie, se présente. Disposant d'une formation en économie publique et bénéficiant d'une expérience professionnelle de plusieurs années à Minerve, il rejoint le secrétariat au 1 juin.

#### Points de délibération

- Appartement de Monsieur CARUSO installation climatisation et isolation.

Les variations excessives de températures (7° hiver, 35° été) nécessitent l'installation d'un équipement de climatisation (chaud-froid) et de l'isolation du logement.

Après consultation et analyse, le devis sarl Della Puppa pour un montant de 3360€ est approuvé à l'unanimité

- Dissolution du SIVU du haut minervois

Afin d'entamer le processus de dissolution du SIVU Haut Minervois, des délibérations concordantes (La Caunette, Aigne et Minerve) sont nécessaires afin d'établir

- la définition des modalités de liquidation selon l'article (L-5211- 25 et 26) qui feront l'objet d'un consentement des membres actés par délibérations concordantes et seront reprises dans l'arrêté de dissolution »,
- la restitution automatique à la commune de LA CAUNETTE de la compétence « construction et gestion de « l'Ostal de la Cesse »,
- la saisine de Madame la Préfète de l'Hérault afin qu'il prononce la dissolution du SIVU du HAUT MINERVOIS au plus tard le 31 décembre 2026,

Après avoir ouï monsieur le maire, la dissolution du sivu haut minervois est approuvée à l'unanimité

- Souscription d'un emprunt de 165.000€

Trois organismes bancaires ont été sollicités afin d'obtenir un crédit d'investissement de 165.000€,

- le crédit agricole, offre à 3.93% à 10 ans soit une échéance trimestrielle de 5008.49€ et un montant total des intérêts de 35.340€
- la caisse d'épargne, offre à 3.75% à 10 ans soit une échéance trimestrielle de 4965.75€ un montant total des intérêts de 33.630€
- la banque des territoires, dossier non pertinent ni approprié car durée d'emprunt de 25 ans

Après avoir oui monsieur le maire , le conseil municipal choisit à l'unanimité l'offre de la la caisse d'épargne (3.75% à 10 ans soit une échéance trimestrielle de 4965.75€ un montant total des intérêts de 33.630€)

- Délégation aux élections Sénatoriales.

Monsieur Henri Alvarez est élu délégué ( 10 voix pour, 0 nul, 0 abstention)

Monsieur Michel Monthiel, Monsieur Jean-Pierre Marcouire et madame Elodie Vandange sont élus suppléants (10 voix pour, 0 nul, 0 abstention)

- Devis « Nouvelle entrée des écoles »

Après consultation et analyse, le choix de l'entreprise Carbonnel pour le portail pour un montant de 4974€ TTC et l'entreprise Olcina pour la maçonnerie pour un montant de 7788€ sont approuvés à l'unanimité

- Désignation des membres à la Commission contrôle des listes électorales

En application de l'article R.7 du code électoral, la commission de contrôle, composée de cinq membres, doit être renouvelée par trois conseillers municipaux issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges et deux conseillers municipaux issus de l'autre liste

Madame Iger Anne-Claude, madame Gelis Catherine, monsieur Marcouire Remy, monsieur Gally Antoni et monsieur de Volontat Nicolas sont élus à l'unanimité

## **Points d'information**

- Situation du recours de Nicolas De Volontat

Le rapporteur public a conclu au rejet des moyens et prétentions formulés par Mr De Volontat. Le tribunal administratif devrait rendre sa décision d'ici 1 mois.

- Situation projet eau potable.

Suite aux rencontres déjà réalisées avec la DDTM, Hérault Ingénieries, SIEA du Minervois et Monsieur le Sous-Préfet, il a été décidé par Monsieur le Sous-Préfet d'organiser une réunion en présence des organismes suivants:

Monsieur le Sous-Préfet accompagné des responsables des services concernés et d'un hydrogéologue, la DDTM, l'Agence de l'eau, Hérault Ingénieries, l'ARS, le Président du SIEA du Minervois, date définie par Monsieur le Sous-Préfet (d'ici fin juillet certainement).

- Situation du projet irrigation.

Une présentation de l'étude a été faite par la Chambre d'Agriculture, la collecte des diverses informations provenant des 6 communes concernées a été réalisé.

Un projet de retenue d'eau a été proposé par la commune d'Aigne et quatre projets pour la commune de La Caunette.

Lors d'une rencontre à Montpellier avec Monsieur CHABERT Bruno Chef du Service Agriculture au Conseil Départemental de l'Hérault, nous l'avons convié à assister à notre prochaine réunion avec la Chambre d'Agriculture.

- Lancement du projet stationnement et circulation (référendum local), place de l'ormeau et Rue du Coustel.

Un référendum local va être entrepris afin de faire évoluer la circulation et le stationnement dans le village, une discussion sur les modalités a été entreprise. Un document de consultation sera déposé dans les boîtes aux lettres au moyen duquel chacun pourra faire part de ses propositions.

Ensuite une réunion publique sera réalisée.

- Situation achat ou don d'un vidéo projecteur.

Suite à la négociation avec CANON sur la location de 3 imprimantes

dont 1 pour la Mairie et 2 aux écoles, la société CANON nous a offert le vidéoprojecteur que nous utilisons actuellement. D'autre part, il est bon de signaler, suite à cette négociation, que le coût des locations, plus prestations de services sur les 3 imprimantes, vont nous coûter 50% moins cher que l'ancien contrat.

- Facture erronée de 6655,02€ de Sud Espace TP à Lézignan.

Une facture erronée a été identifiée concernant la location d'une nacelle en janvier 2025 destinée à l'enlèvement des guirlandes de Noël. Un kilométrage de 13900 kms a été facturé. La facture a été payée en l'état ce qui interpelle à trois niveaux d'absence de contrôle, celui de l'émetteur(entreprise), celui du récepteur (secrétariat) et celui de l'ordonnateur (comptable)

- Enlèvement souches du cimetière.

Information sur les modalités d'enlèvement des souches par le personnel municipal et les élus (prêt d'une mini-pelle par Antoni)

- Adressage La Poste

Une commande a été passée par l'ancienne municipalité pour un « ADRESSAGE » qui ne sert à rien. La commande ayant été payée en partie, sur les 5600€ prévu, 3501,28€ ont déjà été payés, le solde restant à charge est de 2098,72€.

- Logement Madame PUISSEGUR, état de la situation.

Ce litige porte sur l'engagement pris par l'ancienne mairie de reloger l'intéressée, aux frais de la commune (loyer et charges), dans un appartement à Aigne au motif d'une prétendue insalubrité consécutive à un dégâts des eaux de l'appartement communal.

Après contact avec le juriste de l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement), confirmation que :

- Pas d'arrêté d'insalubrité
- L'absence d'arrêté d'insalubrité implique que le bail et le paiement du loyer courent toujours
- Il n'y a aucune obligation de prise en charge du coût du logement de Aigne
- La locataire ne peut refuser l'accès au logement au propriétaire, a fortiori pour notification de travaux de rénovation

En conséquence,

La mairie va envoyer par recommandé, une lettre de notification de travaux afin d'identifier sur place l'ampleur de ces travaux de rénovation à réaliser, et qui signifiera qu'en l'absence d'arrêté d'insalubrité, le bail et le paiement du loyer sont toujours valables et dus.

Selon la réponse de l'intéressée,

- Rénovation de l'appartement et réinstallation
- Renonciation du bail et maintien dans le logement de Aigne

La régularisation des loyers devra avoir lieu.

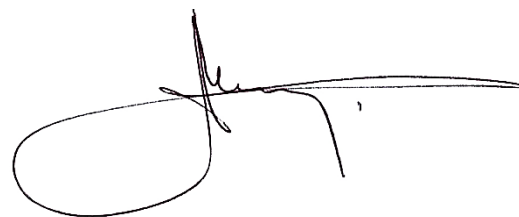
- Désignation de 4 conseillers accompagnant les inspecteurs DDTM (cabanisation)

Christine Gryman, Michel Montiel, Jean-Pierre Marcouire et Henri Alvarez

- Ajout de Anne Claude Iger à la communication et patrimoine

La Caunette, le 05/ 06 / 2026

Le maire, Henri ALVAREZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'H. Alvarez', written over a horizontal line.